

Président

Secrétaire

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 10 décembre 2019**, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Martin, France,
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Noël, Pierre,
Croteau, Steve,	Petit, Ghislaine,
Donais, Sylvie,	Rondeau, Daniel,
Favreau, Jacques,	Simard, Élyse.
Fortin, Yannick, commissaire parent,	

Avaient prévenu de son absence, monsieur le commissaire :

Nichols, Martin.

Étaient absents, madame et monsieur les commissaires :

Corbeil, Annick, commissaire parent,
Messier, Jean-François.

Sont présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

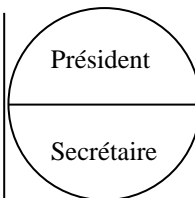
Sont invités, mesdames et messieurs :

Bérubé, Carl, directeur de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe et des Services éducatifs de la formation professionnelle,
Dion, Gaétan, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire,
Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Ménard, Sylvie, directrice du Centre de formation des Maskoutains et des Services éducatifs de la formation aux adultes,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Rapport sur la convocation

Monsieur Daniel Camirand mentionne qu'un avis de convocation a été donné conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

C-19-12-78

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019, et de l'approuver tel quel.

C-19-12-79

Nomination

Monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Geneviève Laliberté**, au poste de gestionnaire administrative à 100 %, à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, et ce, à compter du 20 janvier 2020.

C-19-12-80

Modification à la structure administrative

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu d'adopter une modification à la structure administrative afin de procéder à l'ajout d'un poste de directeur général adjoint, à compter de ce jour.

C-19-12-81

Modifications à deux protocoles d'entente liés au programme de Sport-études

Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu d'adopter les modifications aux protocoles d'entente liés au programme Sport-études tennis et au programme Sport-études hockey masculin Midget Espoir et d'autoriser madame Caroline Dupré, directrice générale à signer ces protocoles.

C-19-12-82

Contrat de services alimentaires à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-SRM-07 en vue d'engager une compagnie pour offrir un service alimentaire à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe;

Monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu :

C-19-12-83

- d'octroyer le contrat à *Groupe Compass (Québec) Ltée*, seul soumissionnaire, moyennant un montant de 5,37 \$ par repas, taxes exclues (moyenne des 3 années prévues au contrat);
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Contrats de services professionnels en architecture, ingénierie mécanique-électrique et ingénierie structure-civile pour l'école au Cœur-des-Monts – immeuble Bon-Séjour | projet 1920-BSE-01

CONSIDÉRANT les appels d'offres publics de services professionnels en architecture, en ingénierie mécanique-électrique et en ingénierie structure-civile en vue de recevoir des plans et devis pour les travaux du projet 1920-BSE-01 (A/ME/SC) à l'école au Cœur-des-Monts;

CONSIDÉRANT que le projet est financé par la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale;

CONSIDÉRANT que le projet, dans son ensemble, est évalué à 4 524 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

C-19-12-84

Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu :

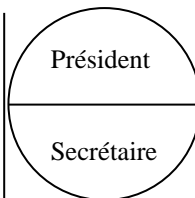
1. d'octroyer le contrat des services professionnels en **architecture** à *Francis Lussier architecte* ayant reçu la meilleure note d'évaluation dans leur spécialisation;
2. d'octroyer le contrat des services professionnels en **ingénierie mécanique-électrique** à *Pluritec Itée* ayant reçu la meilleure note d'évaluation dans leur spécialisation;
3. d'octroyer le contrat des services professionnels en **ingénierie structure-civile** à *Les Services EXP inc.* ayant reçu la meilleure note d'évaluation dans leur spécialisation;
4. d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à l'octroi de ces contrats.

Protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Simon

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a besoin de plus de classes à l'école Notre-Dame-de-la-Paix et que la Municipalité de Saint-Simon a besoin de plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la Municipalité désirent exploiter en commun le « centre multifonctionnel »;

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



CONSIDÉRANT que ce nouvel édifice, qui sera construit à proximité de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, sera relié à celle-ci par un corridor;

CONSIDÉRANT qu'un financement du MEES a été octroyé, pour la Mesure 50511 –Ajout d'espace pour la formation générale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe financièrement à l'ajout d'un gymnase double et cède, à la CSSH, un terrain adjacent à la cour d'école;

Madame Ghislaine Petit propose et il est unanimement résolu d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, monsieur Richard Flibotte et madame Caroline Dupré à signer le protocole d'entente.

C-19-12-85

Signature de l'entente de prêt de locaux d'urgence pour la sécurité civile des municipalités de Roxton Falls, de Saint-Jude et de Saint-Théodore-d'Acton

CONSIDÉRANT le règlement sur les *procédures d'alerte de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et en vigueur depuis le 9 novembre;

CONSIDÉRANT qu'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substitués aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Roxton Falls, de Saint-Jude et de Saint-Théodore-d'Acton souhaitent convenir d'une entente permettant à ces municipalités de faire appel, au besoin, à la CSSH pour l'utilisation des locaux d'écoles dans ces municipalités;

CONSIDÉRANT que ces municipalités ont toutes autorisé et adopté ces protocoles d'entente pour prêt de locaux d'urgence;

Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, monsieur Richard Flibotte et madame Caroline Dupré à signer les protocoles d'entente pour les municipalités de Roxton Falls, de Saint-Jude et de Saint-Théodore-d'Acton.

C-19-12-86

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Ajouts au projet 1718-ILA-01 pour le Centre de formation des Maskoutains, immeuble Laframboise

CONSIDÉRANT la résolution n° C-18-04-157 octroyant un contrat de 2 512 800,00\$ (taxes exclues) à *Construction Bugère inc.* pour la réalisation des travaux pour l'ajout d'un ascenseur et de travaux de mise aux normes au Centre de formation des Maskoutains, immeuble Laframboise;

CONSIDÉRANT que les ordres de changement totalisent 236 162,97 \$ (taxes exclues), soit 9,40% des travaux;

CONSIDÉRANT que la totalité des ajouts dépasse 75 000 \$, soit le maximum de la délégation de pouvoirs de la direction générale.

C-19-12-87 Monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu :

- d'accepter les ordres de changements des avenants n° 23 et 24 au montant total de 19 608,91 \$ taxes exclues dans le projet 1718-ILA-01;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Contrat 1920-PHD-01 – Mise à niveau des canalisations pluviales (rétention des eaux de pluie) à la polyvalente Hyacinthe-Delorme

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « *Maintien des bâtiments* » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-PHD-01 en vue d'engager une entreprise pour la mise à niveau des canalisations pluviales (rétention des eaux de pluie) de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'ingénieur au dossier, madame Alexandra Laporte, ingénieure;

C-19-12-88 Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat à *Jean-Roch Brodeur Excavation Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant 277 162,50 \$ (taxes exclues);
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications – Projet 1718-DLR-01 – Agrandissement – Construction d'un gymnase et d'une bibliothèque à l'école de la Rocade

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications par la Municipalité de Saint-Dominique pour son projet de bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de Saint-Dominique de confirmer au Ministère son montage financier pour ce même projet;

CONSIDÉRANT la délégation de la maîtrise d'ouvrage du projet de bibliothèque municipale et scolaire à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer les modalités de la facturation à venir entre la Commission scolaire et la municipalité de Saint-Dominique afin que cette dernière puisse réclamer son aide financière au Ministère de la Culture et des Communications;

Madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu que :

C-19-12-89

- La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe confirme avoir pris connaissance du budget révisé de la bibliothèque et elle accepte d'assumer une partie des coûts de construction de celle-ci et elle s'engage à transmettre les factures à la Municipalité selon les modalités exposées ci-après :
 - Les factures devront être détaillées et répartir clairement les coûts relatifs au projet de bibliothèque des coûts qui concernent le reste de l'agrandissement. Ce partage des coûts devra être réalisé au prorata de la superficie occupée par la bibliothèque par rapport à l'ensemble du projet d'agrandissement (centre multifonctionnel; les superficies brutes étant : 391 m² pour la bibliothèque et 1905 m² pour l'ensemble du centre multifonctionnel;
 - Les factures devront être accompagnées des certificats de paiement et d'une confirmation des travaux fournie par l'architecte (confirmation attestant du niveau d'avancement des travaux de la bibliothèque d'une part, et du reste du projet d'autre part);
 - Il est convenu que le partage des coûts associés à la construction de la bibliothèque respectera le partage établi dans le tableau de partage des coûts de construction et frais connexes transmis au Ministère de la Culture et des Communications. Il faudra préciser, au moment de la facturation, si certaines dépenses relèvent d'un autre partage.
- La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe s'engage à assumer un montant d'au moins 1,2M\$ pour la construction de la bibliothèque selon le budget révisé en date du 20 juin 2019. Ce montant est sujet à changement en fonction de l'évolution du marché.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Agenda du président

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport des rencontres récentes, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

Levée de la séance

Madame Sylvie Donais propose et il est unanimement résolu de lever la séance.

C-19-12-90

Président

Secrétaire général